

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON**  
**PLACE DU THEATRE**  
**85000 LA ROCHE-SUR-YON**

**ARRETE N°23-2316**

PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE PRESENTEE PAR LSH EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES « OXYGÈNE » EN RÉHABILITANT LE SITE INDUSTRIEL S20 INDUSTRIES



**LE MAIRE**

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,  
Vu l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,  
Vu le décret n° 2023-504 du 22 juin 2023 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des plans et programmes,  
Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L122-1 et suivants, et R122-2 et suivants relatifs aux études d'impacts des projets de travaux et d'aménagements,  
Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants, et R.123-8 et suivants relatifs au champ d'application, à l'objet et aux contenus des enquêtes publiques,  
Vu la décision n° E23000191/85 en date du 26 octobre 2023 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes, désignant Madame Anne-Claire MAUGRION, en qualité de commissaire enquêtrice, pour mener une enquête publique,  
Vu l'information d'absence d'avis valant décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Pays de la Loire du 22/09/2023,  
Vu les pièces du dossier soumises à l'enquête publique,  
Vu l'arrêté municipal 2023-175 donnant délégation de signature à Monsieur Pierre LEFEBVRE, Adjoint à l'aménagement, l'urbanisme, les bâtiments publics, l'espace rural et la commission de sécurité,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il sera procédé à une enquête publique sur le dossier d'étude d'impact présentée par LSH pour le projet d'aménagements du lotissement d'activités économiques « Oxygène » en réhabilitant le site industriel S20 Industries sur la commune de La Roche-sur-Yon. Cette enquête publique, d'une durée de 32 jours consécutifs, se déroulera du vendredi 22 décembre 2023, 8h30, au lundi 22 janvier 2024, 17h00.

**Article 2 :**

Madame Anne-Claire MAUGRION, cadre retraitée de la fonction publique territoriale, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

**Article 3 :**

Le dossier soumis à l'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, seront déposés aux services techniques de la commune de La Roche-sur-Yon, siège de l'enquête 5, rue La Fayette pendant la durée de l'enquête.  
Un poste informatique sera également mis à la disposition du public à cette même adresse pendant la durée de l'enquête publique, pour consultation du dossier d'enquête en version numérique.

Le dossier, sera consultable aux heures d'ouverture habituelles du site La Fayette, 5, rue La Fayette, du vendredi 22 décembre 2023, 8h30, au lundi 22 janvier 2024, 17h00 inclus, soit :

- Les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h,
- Le jeudi, de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête.

Des observations écrites pourront être adressées à la commissaire enquêtrice

- par courrier postal à l'adresse suivante :

**Madame la commissaire-enquêtrice du projet d'aménagement Oxygène**

Hôtel de Ville et d'Agglomération  
Direction Aménagement Urbanisme Habitat et Hébergement  
Place du Théâtre  
BP 829  
85021 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

- ou par courriel à l'adresse suivante : [enquetepublique.oxygene@larochesurion.fr](mailto:enquetepublique.oxygene@larochesurion.fr), en spécifiant «enquête publique» en objet du message.

La date limite de réception des courriers et des courriels est fixée au 22 janvier 2024 à 17h00. Ils seront annexés au registre d'enquête.

**Article 4 :**

L'intégralité du dossier soumis à l'enquête publique sera consultable pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la commune : <https://www.larochesurion.fr/>.

Les observations reçues par voie électronique seront également consultables sur ce même site dans les meilleurs délais.

**Article 5 :**

Les dates et heures de permanence du commissaire enquêteur sont fixées comme suit :

Jour	Date	mois	année	heures	lieu
Vendredi	22	décembre	2023	9H00 à 12H30	Services techniques 5, rue La Fayette
Jeudi	4	janvier	2024	13H30 à 17H00	Services techniques 5, rue La Fayette
mardi	9	janvier	2024	9H00 à 12h30	Services techniques 5, rue La Fayette
Lundi	22	Janvier	2024	13H30 à 17H00	Services techniques 5, rue La Fayette

**Article 6 :**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par Madame la commissaire enquêtrice qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de La Roche-sur-Yon le dossier d'enquête, son rapport, ses conclusions motivées et avis.

**Article 7 :**

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera adressée à Monsieur le Maire de la Roche-sur-Yon, au Préfet du département de VENDÉE, et au Président du Tribunal Administratif de NANTES.

Le public pourra consulter ce rapport, les conclusions motivées et avis, dès réception, à la mairie de La Roche-sur-Yon aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an. Ces documents seront également consultables sur le site Internet de la commune : <https://www.larochesurion.fr/>.

**Article 8 :**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux habilités à recevoir les annonces légales. Il sera également publié sur le site Internet de la commune de La Roche-sur-Yon, au moins 15 jours avant le début de l'enquête.

Cet avis sera affiché aux services techniques 5, rue La Fayette à La Roche-sur-Yon et sur le site concerné par l'enquête.

L'arrêté et le dossier d'enquête publique seront mis en ligne sur le site Internet de la commune de La Roche-sur-Yon et téléchargeables à l'ouverture de l'enquête.

**Article 9 :**

Des informations concernant l'enquête publique pourront être demandées auprès de Monsieur Pierre LEFEBVRE, Adjoint à l'aménagement, l'urbanisme, les bâtiments publics, l'espace rural et la commission de sécurité de la commune de La Roche-sur-Yon, ou auprès de Monsieur Jérémy DANET, responsable du service mutualisé des ADS au 02 51 47 47 22.

**Article 10 :**

Copie du présent arrêté sera adressée :

- ✓ à Monsieur le Préfet de la Vendée,
- ✓ à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes,
- ✓ à Madame Anne-Claire MAUGRION, commissaire enquêtrice,
- ✓ aux personnes publiques associées.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 30/11/2023